



séparation/garde des enfants

Par **mayalen**, le **26/08/2011** à **14:52**

Couple pacsé qui se sépare. D'un commun accord les 3 enfants sont confiés à leur mère (situation récente - moins de 3 mois - le couple n'est pas encore passé devant le JAF), le père vivant dans le même village qu'eux, s'en occupe tous les jours chez lui (sauf le mercredi) à partir de 16h 30 jusqu'à l'arrivée de la mère qui vient les chercher vers 18h. Il les a avec lui également un WE sur 2 ainsi que pour toutes les prochaines vacances de Toussaint. Question : Se trouve-t-il dans le cadre d'une garde "réduite" ou "classique"? Il n'est pas question de garde alternée compte tenu de l'âge des enfants.

Par **Domil**, le **26/08/2011** à **14:55**

Les enfants, dans la situation décrite, ont leur résidence habituelle chez la mère, donc en situation de résidence exclusive chez la mère, avec un DVH très étendu (et idéal, si toutes les séparations pouvaient être comme ça) pour le père.

Par **mayalen**, le **26/08/2011** à **15:00**

Excusez moi pour mon ignorance mais c'est quoi un DVH ?

Par **Domil**, le **26/08/2011** à **15:05**

Une paresse de la main :)
Droit de Visite et d'Hebergement

Par **mayalen**, le **26/08/2011** à **15:12**

Merci pour votre réponse. Cependant, le montant de la pension alimentaire étant lié au temps de garde ("réduite" ou "classique") pouvez-vous m'indiquer dans quel cadre il se situe ?